



**Syndicat National unifié des Directeurs, des Instituteurs, des  
Professeurs des écoles de l'Enseignement public Force Ouvrière**

**Syndicat départemental du Maine et Loire**

[snudifo49@wanadoo.fr](mailto:snudifo49@wanadoo.fr)

Magali LARDEUX

Secrétaire départementale du

SNUDI FORCE OUVRIERE de Maine et Loire

*Angers , le 7 septembre 2017,*

A Monsieur le Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale de Maine et Loire

**Objet: Conférences pédagogiques 2017/2018**

Monsieur le Directeur Académique,

Les collègues professeurs des écoles du département commencent à s'inscrire dans GAIA bleu pour les conférences pédagogiques.

Certains nous ont alertés, notamment sur la circonscription d'Angers, car certaines animations pédagogiques leur ont été présentées comme "obligatoires », dont un bloc « mathématiques » et un bloc « ENT » qui représentent 9H sur les 18H de formation auxquelles ils ont droit.

Autant dire qu'il reste peu de possibilités pour ces collègues, (parfois aussi directeurs, MAT, PDQDC, CEC...) pour choisir réellement leur formation.

Or, le décret qui définit les obligations de service des enseignants du 1er degré (décret du 30 juillet 2008 paru au BO n° 32 du 28 août 2008) ne mentionne aucune référence à des heures « obligatoires » d'animations pédagogiques ou à d'autres qui seraient « optionnelles ». La notion d'animation pédagogique n'est donc absolument pas réglementaire... (comme cela avait été confirmé à notre organisation syndicale par le conseiller social du Ministre en 2012).

Il ne peut donc pas y avoir d'animation pédagogique obligatoire ni par la date (les enseignants doivent pouvoir choisir entre le mercredi ou un autre moment...), ni par le niveau de classe, ni par un thème particulier. La seule obligation pour un enseignant travaillant à 100% est de s'inscrire à 18 heures d'animations pédagogiques.

Par la présente, nous vous saurions gré de bien vouloir rappeler aux inspecteurs de circonscription qu'aucun enseignant ne peut être contraint de participer à une animation pédagogique qu'il n'aurait pas choisie.

Nous vous remercions de nous tenir informés de la suite donnée à ce courrier.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer Monsieur le Directeur Académique, l'expression de toute ma considération.

*Pour le SNUDI FO 49,  
La secrétaire départementale  
Magali Lardeux*